

Décision

Générale

colonial

Décision n° 819 Milice ET MILITAIRES HORS CADRES,

n° 819

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif pour raisons de santé : 1729, Ahmed Mohamed, 17 elasse, 2° compagnie de milice, pour compter du 1° août 1949. Ce milicien totalisant 3 ans et 6 jours de service à droit à une indemnité de licenciement de deux mois de solde nette.